Image not found or type unknown

Sortie d'immobilisation et rachat matériel

Par **dlb31000**, le **28/11/2023** à **17:47**

Bonjour, je suis gérant d'une EIRL à l'IS depuis 3 ans, pour de nombreuse raison je n'ai pas pris de comptable (je regrette amerement cette décision, mais je dois faire avec pour la fin).

Je souhaite dissoudre l'entreprise avec un bilan de cloture au 31/12/23.

Je me retrouve dans une situation complexe ou je suis exclu de mon local par la mairie et je me retrouve avec beaucoup de matériel de mon atelier sur les bras qui sont en cours d'immobilisation avec entre autre machine à pneus, fourgon, remorque etc ... Vus l'urgence de la situation je n'aurais pas le temps de les revendres par l'entreprise, je voudrais donc connaitre quelles sont les possibilités concernant ces immobilisations. A savoir que aucune n'est totalement amortie à ce jour.

Est il possible que je fasse un rachat personnel à l'entreprise ? Si c'est le cas dois-je éditer une facture à mon nom propre ? Quelle montant de rachat dois-je respecter ?

Comment procéder pour les immobilisation qui partent au rébus ? Et il nécéssaire d'avoir des justificatif, si oui lesquels ?

Est il possible de faire don de ce materiel immobilisé ? (mon logiciel de comptabilité me propose cette possibilitée) ? La encore est il nécéssaire d'avoir des justificatifs et si oui lesquels ?

Merci pour vos retour et pour votre temps.

Par **Visiteur**, le **29/11/2023** à **13:42**

BONJOUR,

Faites vous guider par un expert-comptable.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés